



Compte rendu du conseil municipal ordinaire du 23 juin 2022

Présents : Thomas OTTENHEIMER- Denis PELLISSIER-Christophe TORREGROSSA-Nelly GUILLET -Rachel MAGNIN -Nicolas MORFIN -Dominique GUILLET- -Anthony AUDRAPT- Magalie ANTRESSANGLE- Delphine FAUCHEUX-

Secrétaire de séance : Denis PELLISSIER

Excusé : Nicolas MORFIN

Autre(s) personne(s) présente(s) : CHARRASSON Audrey

Ordre du jour :

1. Approbation PV et compte rendu conseil du mois mai
2. Désignation Secrétaire de séance
3. Tirage au sort pour les petits déjeuners des habitants
4. Acte notarié :
5. SDED : demande de raccordement électrique
6. Finances : décision modificative n°1 budget principal / Participation Association VESPA étude Moulins de la Mure
7. Ecole : travaux menuiseries classe école -dossier subvention / approbation règlement périscolaire 2022-2023 /contrat ATSEM rentrée 2022-2023
8. Mutualisation du service technique : avenant à la convention avec le Parc du
9. Forêt : Travaux sylvicole 2023-depot dossier subvention travaux éclaircissement futaie / convention de vente groupée de bois
10. Révision PLU : lancement enquête publique pour mise en conformité règlement lotissement
11. Ancienne Chapelle des baraquements : modalité de la consultation de la population
12. Gelinotte :
Lettre dédit bail
Bilan rapport études de sol et de structure / Devis remise en état
Modalités de mis en vente de la structure
13. Traversées de village : validation de la phase projet – acte engagement
14. Eau : gestion fin de contrat Veolia
15. Cérémonie 21 juillet : organisation / repas des habitants
16. Compte rendu réunions & Point infos
17. Questions diverses

Thomas Ottenheimer ouvre la séance et constate que le quorum est atteint ; par conséquent, la séance de ce conseil municipal peut se tenir. En préambule, il demande l'accord du conseil pour ajouter à l'ordre du jour une délibération sur publication des actes. **Ajout validé à l'unanimité des présents**

En préambule à cette séance, une commission urbanisme s'est réunie pour évoquer divers dossiers en cours.

1. **Approbation du dernier compte rendu *Soumis au vote, ce compte rendu est validé à l'unanimité des présents***



2. Secrétaire de Séance : Denis Pellissier

3. Tirage au sort pour les petits déjeuners des habitants

- 4. Délibération sur publication des actes :** délibération formelle pour définir la façon dont la commune va continuer à publier, il est proposé de continuer à procéder à un affichage papier des documents (délibérations, arrêtés) via les vitrines extérieures de la Mairie et panneaux affichages intérieurs dans le hall de la Mairie. *Soumise au vote, la proposition de délibération validé à l'unanimité des présents*

5. Délibération échange terrain chemin des chaux

Suite à un dossier d'échanges de terrains de 2013 entre Mr et Mme MAGGUILLI et la commune (il s'agit de récupérer la voirie communale qui est sur du terrain privé !!), le conseil municipal doit délibérer à nouveau pour finaliser le dossier, la délibération initiale étant trop ancienne. *Soumise au vote, la proposition de délibération validé à l'unanimité des présents*

6. SDED : demande de raccordement électrique

Mr Stéphane Martin sollicite le raccordement de son bâtiment avec pour projet de demander son changement d'affectation dans le cadre de la révision du PLU. Ce raccordement électrique n'a pas d'incidence sur les autorisations d'urbanismes futures. Le cout du raccordement sera à la charge exclusive du pétitionnaire. Une délibération du conseil municipale est nécessaire. *Soumise au vote, la proposition de délibération est validée à l'unanimité des présents*

7. Ecole : travaux menuiseries classe école -dossier subvention / approbation règlement périscolaire 2022-2023 /contrat ATSEM rentrée 2022-2023

Suite à des dysfonctionnements récurrents depuis la pose des volets roulants, il convient de reprendre le branchement électrique et de changer 2 volets roulants. Il est également proposé de changer la porte fenêtre de la salle de repos de la classe de petits. Ces travaux sont éligibles à l'aide du département et du SDED (un taux de subvention de 70% est espéré sur ce dossier). Les travaux sont estimés à 6 700 Euros HT. *Soumis au vote ces travaux et les demandes de subventions sont validés à l'unanimité*

Concernant l'organisation du périscolaire, les élus sont sollicités pour approuver le nouveau règlement périscolaire (intégrant l'organisation de l'accueil de fin de journée) et le renouvellement pour un an du contrat d'ATSEM de Mme Dorothée Delgrange. *Soumises au vote ces deux propositions sont validées à l'unanimité des présents*

8. Traversées de village : validation de la phase projet – acte engagement

Suite à l'avant-projet sur les traversées de village et les premiers retours des financeurs, il est proposé aux élus d'engager la phase Projet. Le montant est honoraire est estimé à 13 000 Euros HT. Ces honoraires seront intégrés au coût global de l'opération et éligibles aux subventions au moment des travaux. *Soumise au vote, cette proposition est approuvée à l'unanimité*

9. Finances : décision modificative n°1 budget principal / Participation Association VESPA étude Moulins de la Mure



Il s'agit de porter au budget différentes opérations qui n'avaient pas été intégrées lors du vote du budget faute d'éléments suffisamment. Les élus avaient, par contre, acté le principe de ces opérations et acté le fait de procéder par décisions modificatives. La décision modificative soumise au vote des élus intègre donc :

- les dépenses liées à l'acquisition du matériel de déneigement et les recettes liées à leur financement (subvention du département, emprunt et auto-financement du solde sur fonds propres communaux)
- les honoraires du bureau d'études pour les traversées de village financés sur fonds propres communaux (dans l'attente des subventions qui interviendront à la réalisation des travaux)
- les dépenses liées à la réparation des volets électriques de l'école et les recettes liées à leur financement (subvention du département et SDED)
- la participation de l'association Vespa à l'étude de l'architecte du patrimoine pour le projet des moulins.

Soumise au vote, cette décision modificative est validée à l'unanimité des présents

10. Mutualisation du service technique : avenant à la convention avec le Parc du Vercors

Il est proposé aux élus d'approuver une modification du contrat de mutualisation entre le Parc du Vercors et la commune concernant la mise à disposition du service technique. Ce projet d'avenant revalorise les montants des interventions des agents en dehors des heures travaillées. ***Soumis au vote, ce projet d'avenant est validé à l'unanimité des présents***

Ce projet d'avenant doit désormais est soumis à l'approbation du Parc du Vercors.

11. Forêt : Travaux sylvicole 2023 et dépôt dossier subvention travaux éclaircissement futaie / convention de vente groupée de bois

La commune a reçu un devis de l'ONF pour des travaux d'éclaircissements de futaies à hauteur de 4143.15 Euros HT (financés à hauteur de 60%). L'ONF encourage la commune à mener ces travaux qui seront réalisés en 2023. ***Soumise au vote, cette proposition est validée à l'unanimité des présents.***

Convention d'exploitation pour la mise en vente borde de route d'un lot d'épicéas parcelle 33 lieux-dits Cote Belle qui définit les tarifs d'exploitation, les modalités.

Délibération modificative affouage (erreur N° de parcelle) – *l'affouage se fait sur la parcelle 34 et non sur les parcelles 20-24*

Travaux d'entretien / réfection de la route forestière de la combe du PIC dans le cadre de la convention tripartite Vassieux/Marignac/Die. Broyage, compactage de la plateforme et création de renvoi d'eau en terrain naturel option N° 1, montant total des travaux 15 371 €. A charge pour la commune de Vassieux 5123.67 € HT plus 600 € HT de frais de maîtrise d'œuvre ONF.

Soumis au vote, ces propositions sont validées à l'unanimité des présents.

12. Révision PLU : lancement enquête publique pour mise en conformité règlement lotissement

Dans le cadre des travaux autour de la révision du PLU, il est proposé de lancer une enquête publique pour mettre en conformité le règlement et le cahier des charges du lotissement des prés du Moulin avec le PLU ***Soumise au vote, cette proposition est validée à l'unanimité des présents***

13. Ancienne Chapelle des baraquements : modalités de consultation de la population



Reporté au prochain conseil

14. Gelinotte :

La crise sanitaire et les mouvements sur le bâtiment ont eu raison de la motivation de la SAS JAVO, actuels gérants de la Gelinotte, qui ont dénoncé le bail commercial à l'échéance du 13 Janvier 2023 et renoncé à l'acquisition de la structure à cette date. Par contre, la SAS Javo propose de poursuivre l'exploitation jusqu'au 30 Juin afin de faciliter la continuité de l'activité.

Par ailleurs, les conclusions des expertises indiquent que les mouvements du bâtiment ne sont pas liés à un problème structurel du bâtiment mais à des mouvements de sols essentiellement dus aux sécheresses à répétitions. Les expertises suggèrent de consolider le bâtiment par injection de résine. Des premiers devis évaluent les travaux à 120 000 Euros HT. Ces travaux sont éligibles à un programme d'aides de la région.

Dans ce contexte, le conseil réitère son souhait de vendre la structure. Dans le cadre de cette vente, la SAS JAVO, propriétaires des biens et équipements mobiliers, a précisé mettre en vente les actifs liés à l'hébergement à hauteur de 25 000 Euros et les actifs liés à la location à hauteur de 25 000 Euros également.

Après échanges entre les conseillers, il est proposé de vendre le bâtiment, dans un premier temps prioritairement dans sa destination de centre de vacances. Le montant de la vente est fixé à 350 000 Euros en l'état (sans les travaux). Une vente conjointe de l'ensemble Murs et Fonds sera menée par la commune. Des annonces en ce sens seront largement diffusées. Selon l'avancement des premiers contacts avec des acquéreurs potentiels, le conseil municipal se réserve le droit d'élargir la cible des acquéreurs sur une destination autre que celle de centre de vacances.

Concernant les conditions d'exploitation entre le 13 Janvier et le 30 Juin, la SAS Javo demande que le loyer soit de 500 Euros mensuel sur la période (au lieu de 2 000 Euros actuellement). Les élus souhaitent que ce montant soit revalorisé à la hausse ; des discussions en ce sens seront engagées entre la commune et la SAS Javo.

15. Eau : gestion fin de contrat Veolia

Thomas Ottenheimer rappelle aux élus deux échéances importantes : la fin du contrat d'affermage avec Veolia au 31 décembre 2022 et le transfert de la compétence eau & assainissement au 1^{er} janvier 2026. Dans ce contexte, il existe 3 options :

1. Demander une dérogation à la Préfecture pour proroger le contrat actuel avec Veolia jusqu'au transfert de compétence au 01 Janvier 2026.
2. Reprendre en régie la gestion de l'eau et de l'assainissement à partir du 1^{er} Janvier 2023 en étroite collaboration avec la CCRV et avec un conventionnement avec Veolia pour certaines opérations.
3. Relancer une consultation globale pour un contrat de 3 ans pour l'exploitation du réseau d'eau.

Il est proposé aux élus de travailler prioritairement sur les deux premières options, la troisième étant clairement la plus lourde et complexe à gérer avec l'objectif d'avoir suffisamment d'éléments pour prendre une décision lors du prochain conseil. **Validé à l'unanimité des présents**

16. Organisation cérémonie 21 juillet



17. Compte rendu réunions & Point infos

- Présentation du compte rendu de la réunion de fin de saison des stations de la Drôme avec l'association des mushers pros
- Schéma directeur Assainissement. Le service eau du conseil départemental accepte de nous accompagner pour recruter un Bureau d'études en vue de la réalisation du schéma directeur assainissement ; une proposition d'accompagnement sera transmise en septembre avec comme objectif de débiter le schéma en janvier 2023
- Demande de Marjorie Massot pour une utilisation régulière de la chapelle de la Mure dans le cadre de ses activités. Le conseil municipal ne souhaite pas donner une suite favorable à cette demande pour éviter de devoir gérer des plannings d'occupation de la Chapelle et de multiplier les usages de cette chapelle
- Conseil Ecole : retour de Daphné en mi-temps annualisé / effectif année 2022 : 25 enfants / de nombreux projets et une très belle classe de mer
- Association du cheval du Vercors de Barraquand : elle sollicite l'aide technique de la commune pour le concours organisé à Vassieux le weekend du 20/21 Août selon les mêmes modalités qu'en 2020. Les élus donnent leur accord.

Tour de table :

- Denis Pellissier : rappelle le tirage au sort affouage et la nécessité d'avoir le permis d'exploiter avant de faire le tirage au sort
- Rachel Magnin, qui représente la commune aux réunions sur le devenir des campanules, fait un point d'avancement des échanges sur ce dossier et propose de faire un point global lors du prochain conseil à l'issue de la dernière réunion de travail programmée en Juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h00

- La secrétaire de séance, Denis Pellissier

